

Image not found or type unknown



Droit de Succession en cas de don de terrain

Par ireimal pat, le 27/03/2017 à 17:29

Bonjour,

J'ai 84 ans et je possède un terrain non constructible à Velaux 13880.

J'aimerais savoir si j'offre, de mon vivant, ce terrain à mes 2 petits enfants je paierai plus ou moins de droit de succession?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

M. IREIMAL P